

Notre offre a retenu votre attention et vous avez décidé de faire confiance à Bati Assure pour la souscription de votre contrat Dommages Ouvrage.

Afin de vous accompagner dans votre démarche, vous allez être accompagné par un interlocuteur(rice) dédié dans la constitution de votre dossier.

IMPORTANT

Suivant la nature de vos travaux, vous trouverez en annexe la liste des pièces à fournir avec une case pouvant vous permettre de pointer les documents en votre possession et à obtenir.

La souscription ne pourra être effective qu'avec l'intégralité des pièces demandées. Votre conseiller est à votre écoute pour toute question ou difficulté rencontrée pour la constitution de votre contrat

POUR RAPPEL

À vérifier à partir de 30% de pente nous ne pouvons vous assurer

Montant maximum du risque assurable 5 000 000 € TTC

LES PIECES A FOURNIR

Page 2 : Pour une construction neuve

Page 3 : Pour une extension / surélévation

Page 4 : pour une rénovation / réhabilitation

Pièces à fournir pour les constructions neuves

- À vérifier à partir de 30% de pente nous ne pouvons vous assurer
- Montant maximum du risque assurable 5 000 000 € TTC

DOCUMENTS A FOURNIR	CONSTRUCTION NEUVE	DOCUMENTS EN MA POSSESSION
Proposition paraphée et signée	X	
Questionnaire complété et signé	X	
Déclaration d'ouverture de chantier CERFA complétée et signée tampon de la Mairie obligatoire uniquement après 3 mois d'ouverture de chantier, NON BLOQUANTE POUR LA SOUSCRIPTION SI PAS TAMPONNEE	X	
Accord du permis de construire	X	
Plans : cadastre, masse, coupe, façades, distribution des pièces intérieures	X	
Kbis de moins de 3 mois pour les personnes morales (SCI / SARL / SASU)	X	
Etude thermique (devis + rapport + décennale ou RC) non obligatoire à la souscription mais doit être fournie à la fin du chantier	X	
POUR LA GARANTIE CLOS ET COUVERT SOUSCRITE		
Devis des travaux du gros-œuvre (terrassement, VRD, fondations, maçonnerie, charpente, couverture, étanchéité toit terrasse si toit plat, menuiserie extérieure, revêtement des façades).	X	
Attestation RC Décennale de tous les intervenants, valide à la date d'ouverture de chantier (DOC)	X	
POUR LA GARANTIE FINI HABITABLE EN PLUS DES LOTS CI-DESSUS		
Devis des travaux du second-œuvre (menuiserie intérieure, plomberie, chauffage, revêtement de sol, peinture intérieure, plâtrerie-isolation-cloison, électricité)	X	
Attestation RC Décennale de tous les intervenants, valide à la date d'ouverture de chantier (DOC)	X	
CONSTRUCTION NEUVE PLUS DE 150M2		
Architecte pour les plans à plus de 150m ² de surface créée (devis + décennale) Obligatoire pour les personnes morales même en dessous de 150m²	X	
CONSTRUCTION NEUVE A PARTIR 300 000 €		
Maître d'œuvre/architecte en mission complète (devis + décennale)	X	
Etude de sol G2 AVP (devis + rapport + décennale)	X	
LES CAS PARTICULIERS		
A partir de 500 000 €	Contrôle technique (devis + RICT + décennale) à partir de	X
A partir de 1 000 000 €	Etude structure (devis + rapport + décennale)	X
Les bâtiments à partir de R+3	Etude structure (devis + rapport + décennale)	X
Piscine	Etude de sol G2 AVP (devis + rapport + décennale)	X
Pente comprise entre 15 % et inférieure	Etude de sol G2 AVP (devis + rapport + décennale attestation de pente)	X

Pièces à fournir pour les extensions / surélévations

- À vérifier à partir de 30% de pente nous ne pouvons vous assurer
- Montant maximum du risque assurable 5 000 000 € TTC

DOCUMENTS A FOURNIR	EXTENSION/SURELEVATION	DOCUMENTS EN MA POSSESSION
Proposition paraphée et signée	X	
Questionnaire complété et signé	X	
Plans AVANT et APRES travaux (cadastre, masse, coupe, façades, distribution des pièces intérieures)	X	
Kbis de moins de 3 mois pour les personnes morales (SCI / SARL / SASU)	X	
SI POSSESSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE		
Accord du permis de construire	X	
Déclaration d'ouverture de chantier CERFA complétée et signée tampon de la Mairie obligatoire uniquement après 3 mois d'ouverture de chantier, NON BLOQUANTE POUR LA SOUSCRIPTION SI PAS TAMPONNEE	X	
SI POSSESSION DE DECLARATION PREALABLE		
Accord de la déclaration préalable	X	
Déclaration d'ouverture de chantier (document qui vous sera adressé par nos services)	X	
POUR LA GARANTIE CLOS ET COUVERT SOUSCRITE		
Devis des travaux du gros-œuvre (terrassement, VRD, fondations, maçonnerie, charpente, couverture, étanchéité toit terrasse si toit plat, menuiserie extérieure, revêtement des façades).	X	
Attestation RC Décennale de tous les intervenants, valide à la date d'ouverture de chantier (DOC)	X	
POUR LA GARANTIE FINI HABITABLE EN PLUS DES LOTS CI-DESSUS		
Devis des travaux du second-œuvre (menuiserie intérieure, plomberie, chauffage, revêtement de sol, peinture intérieure, plâtrerie-isolation-cloison, électricité)	X	
Attestation RC Décennale de tous les intervenants, valide à la date d'ouverture de chantier (DOC)	X	
MONTANT DES TRAVAUX A PARTIR 300 000 €		
Maître d'œuvre/architecte <u>en mission complète</u> (devis + décennale)	X	
LES CAS PARTICULIERS		
A partir de 500 000 €	Contrôle technique (devis + RICT + décennale) à partir de 500 000€ en mission LE spécifique aux existants	X
A partir de 1 000 000 €	Etude structure (devis + rapport + décennale)	X
Si atteinte à la structure porteuse (ex: ouverture, fermeture ou agrandissement dans mur porteur, création de trémie, surélévation, etc...)	Etude structure (devis + rapport + décennale)	X
Si la surface créée dépasse plus de 50% de la surface existante	Etude de sol G2 AVP (devis + rapport + décennale)	X
Pente comprise entre 15 % et inférieure à 30%	Etude de sol G2 AVP (devis + rapport + décennale attestation de pente)	X

Pièces à fournir pour les rénovations / réhabilitations

- À vérifier à partir de 30% de pente nous ne pouvons vous assurer
- Montant maximum du risque assurable 5 000 000 € TTC

DOCUMENTS A FOURNIR		RENOVATION REHABILITATION	DOCUMENTS EN MA POSSESSION
Proposition paraphée et signée		X	
Questionnaire complété et signé		X	
Plans AVANT et APRES travaux (cadastre, masse, coupe, façades, distribution des pièces intérieures)		X	
Kbis de moins de 3 mois pour les personnes morales (SCI / SARL / SASU)		X	
SI POSSESSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
Accord du permis de construire		X	
Déclaration d'ouverture de chantier CERFA complétée et signée tampon de la Mairie obligatoire uniquement après 3 mois d'ouverture de chantier, NON BLOQUANTE POUR LA SOUSCRIPTION SI PAS TAMPONNEE		X	
SI POSSESSION DE DECLARATION PREALABLE			
Accord de la déclaration préalable		X	
Déclaration d'ouverture de chantier (document qui vous sera adressé par nos services)		X	
AUCUN DOCUMENT ADMINISTRATIF			
Déclaration d'ouverture de chantier (document qui vous sera adressé par nos services)		X	
LOTS A ASSURER AU CHOIX PARMIS LES LOTS DU CLOS ET COUVERT ET DU FINI HABITABLE			
Devis des travaux		X	
Attestation RC Décennale de tous les intervenants, valide à la date d'ouverture de chantier (DOC)		X	
MONTANT DES TRAVAUX A PARTIR 300 000 €			
Maître d'œuvre/architecte <u>en mission complète</u> (devis + décennale)		X	
LES CAS PARTICULIERS			
A partir de 500 000 €	Contrôle technique (devis + RICT + décennale) à partir de 500 000€ en mission LE spécifique aux existants	X	
A partir de 1 000 000 €	Etude structure (devis + rapport + décennale)	X	
Si atteinte à la structure porteuse (ex: ouverture, fermeture ou agrandissement dans mur porteur, création de trémie, surélévation, etc...)	Etude structure (devis + rapport + décennale)	X	
Si la surface créée dépasse plus de 50% de la surface existante	Etude de sol G2 AVP (devis + rapport + décennale)	X	
Pente comprise entre 15 % et inférieure à 30 %	Etude de sol G2 AVP (devis + rapport + décennale attestation de pente)	X	